



ASSOCIATION LE PARC

12 rue Anne Boivent
35300 FOUGERES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

AEC Commissariats

Cocerto Audit
24 rue de la Rigourdière - CS 41738
35517 Cesson Sévigné Cedex
02 99 83 87 88
rennes@cocerto.fr

ASSOCIATION LE PARC

12 rue Anne Boivent
35300 FOUGERES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres Adhérents,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la méthode de comptabilisation et l'évaluation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

V. - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cesson Sévigné

Le 19 mai 2026

Pour la société

AEC COMMISSARIATS – Cocerto Audit

Yves BOUTRUCHE

✓ Certifié par  yousign

Yves BOUTRUCHE

Commissaire aux comptes

Association Le Parc

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					-689
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	35 772	29 699	6 073	1 289
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	35 772	29 699	6 073	1 289
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	432 384	3 968	428 415	428 715
	Constructions	13 810 814	8 205 604	5 605 210	3 664 767
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 896 202	2 880 124	1 016 077	954 500
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 453 898		1 453 898	2 000 305
	TOTAL	19 593 299	11 089 697	8 503 601	7 048 288
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	200 845		200 845	200 845
	Prêts	458 260		458 260	430 826
	Autres immobilisations financières	4 499		4 499	2 825
	TOTAL	663 605		663 605	634 497
Total (II)		20 292 677	11 119 396	9 173 281	7 684 076
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	461 159	13 003	448 156	483 343
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	141 516		141 516	643 016
	Charges constatées d'avance	35 635		35 635	38 919
	TOTAL	638 311	13 003	625 308	1 165 280
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	6 138 022		6 138 022	5 639 210
	Disponibilités	1 884 091		1 884 091	1 716 640
Total (III)		8 660 425	13 003	8 647 422	8 521 131
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		28 953 103	11 132 399	17 820 703	16 204 517
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Association Le Parc

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	940 563	940 563
	Fonds propres complémentaires	281 138	281 138
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	4 283 585	4 111 091
	Report à nouveau	234 909	247 840
	Excédent ou déficit de l'exercice	194 809	132 129
	Situation nette (sous-total)	5 935 007	5 712 764
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	837 652	780 307
	Provisions réglementées	1 181 878	958 377
Total (I)		7 954 539	7 451 448
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 611 999	4 471 376
Total (II)		4 611 999	4 471 376
Provisions	Provisions pour risques	112 834	
	Provisions pour charges		109 243
Total (III)		112 834	109 243
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 888 630	1 845 868
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	2 793	325 000
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	908 664	772 792
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 093 691	1 058 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 074
	Autres dettes	97 462	48 062
	Produits constatés d'avance	150 087	117 057
Total (IV)		5 141 330	4 172 448
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		17 820 703	16 204 517
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	25 417	39 879
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	13 575 992	13 165 064
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	10 938	300
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	10 938	300
Charges d'exploitation	Contributions financières	2 500	2 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	56 101	114 697
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 400	
	Utilisations des fonds dédiés	135 118	120 372
	Autres produits	251 349	109 087
	Total des produits d'exploitation (I)	14 079 818	13 551 900
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 129 471	3 176 890
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	801 506	767 932
	Salaires	6 300 932	6 091 911
	Cotisations sociales	2 406 908	2 295 169
Produits financiers	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	670 067	513 726
	Dotations aux provisions	11 391	56 101
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	5 148	
	Reports en fonds dédiés	275 740	513 175
	Autres charges	234 114	27 054
	Total des charges d'exploitation (II)	13 835 281	13 441 963
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	244 537	109 937
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	237 403	236 135
	Total des produits financiers (III)	237 403	236 135
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	50 473	22 862
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	50 473	22 862
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		186 930	213 272
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		431 467	323 210
A.E.C. Commissariats			

Association Le Parc

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		41 182
Charges exceptionnelles (VI) Total	223 501	214 385
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-223 501	-173 202
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 157	17 878
Total des produits (I + III + V)	14 317 222	13 829 218
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 122 412	13 697 089
EXCÉDENT OU DÉFICIT	194 809	132 129
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Association Le Parc

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Table des matières

1	Objet social	4
2	Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice.	5
3	Principes et méthodes comptables	6
3.1	Principes généraux	6
3.1.1	Changement de réglementation comptable	6
3.1.2	Principaux impacts du changement de méthode comptable	7
3.1.3	Changements d'estimation	7
3.1.4	Corrections d'erreurs	7
3.1.5	Dérogations	7
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8
4.1	Actif immobilisé	8
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
4.1.3	Modalités d'amortissements	11
4.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	11
4.2	Fonds propres	12
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	13
4.2.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	14
4.2.3	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	15
4.2.4	Subventions d'investissement	15
4.3	Fonds reportés et dédiés	16
4.3.1	Fonds dédiés	16
4.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	18
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	19
4.5.1	Etat des créances par échéance	19
4.5.2	Etat des dettes par échéances	20
4.5.3	Charges à payer	21
4.5.4	Produits à recevoir	21
5	Compte de résultat	22
5.1	Ventilations des produits d'exploitation	22

5.2	Résultats par activité ou établissement	22
5.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	23
5.4	Résultat financier	23
5.5	Résultat exceptionnel	24
6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	25
6.1	Honoraires des commissaires aux comptes	25
6.2	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	25
6.3	Informations relatives à l'effectif	25
6.4	Dettes garanties par des sûretés réelles	26
6.5	Provisions pour engagements de retraite et avantage assimilés	27
6.6	Bénévolat	27

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- La promotion de la personne handicapée et en cela fidèle à son histoire, de la personne atteinte de troubles de l'ouïe et de la parole, avec et sans trouble associé.
- La gestion et, éventuellement, la reprise ou la création de structures sanitaires et sociales en rapport avec son objet.
- La mise en place et la signature de conventions de partenariat avec des entreprises d'économie sociale œuvrant à ces mêmes finalités et avec les collectivités publiques, organismes de contrôle de ses établissements.

L'association est composée des services ci-dessous :

- Institut Paul Cézanne
- C.A.M.S.P Farandole
- La Maison Bleue
- Résidence Robinson
- SSEFS Paul Cézanne
- Siège

2 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice.

Il n'y a pas eu de faits caractéristiques d'importance significative sur l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-06 et 2019-04.

Pour donner suite au règlement relatif à la modernisation des états financiers, les plus ou moins-values de cession d'immobilisations sont comptabilisées en exploitation et les transferts de charges sont comptabilisés en moins des comptes de charges correspondants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements induits par la première application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC 2024-03, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils ont également été arrêtés conformément à l'instruction administrative M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux, relevant de l'article R. 314-1 CASF et l'article R. 314-81 du même code, modifiée par l'arrêté du 22 décembre 2015.

3.1.1 Changement de réglementation comptable

La première mise en application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat figurant dans le règlement ANC n°2022-06.

3.1.2 Principaux impacts du changement de méthode comptable

A partir des exercices clos au 31/12/2025 et conformément au règlement de l'ANC n°2022-06 :

- Le résultat exceptionnel en 2025 est de -223 501 €
- Les reprises de subventions d'investissement sont comptabilisées dorénavant en résultat d'exploitation ainsi que le plus et moins-values de cessions d'immobilisations.
- Les transferts de charges de personnel sont comptabilisés au crédit des comptes 649.

3.1.3 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.4 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.1.5 Dérogations

Tous les établissements ne gèrent pas l'indemnité de départ en retraite d'une manière identique.

Jusqu'au 31 décembre 2021, les indemnités de départs à la retraite des salariés de la Maison Bleue étaient provisionnées intégralement dans les comptes.

Avec le transfert de la Maison Bleue vers le secteur médico-social à compter du 1^{er} janvier 2022, la provision IDR a été figée à la date du 31 décembre 2021. Elle sera reprise au fur et à mesure des prochains départs à la retraite.

Pour les autres établissements, l'association a externalisé la gestion des IDR pour un montant global de 299 503 € au 31 décembre 2025.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 4.1.3.
L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentation s (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	27 613	-	-	-	35 773
Immobilisations corporelles	Terrains	432 384	-	-	-	432 384
	Constructions	11 426 452	-	-	-	13 810 814
	Install. Tech., mat., outillage	1 816 423	-	-	-	1 824 339
	Install. générales, ag. Am. divers	23 416	-	-	-	23 416
	Matériel de transport	583 604	-	-	-	585 622
	Mat bur., informatique, mobilier	1 346 622	-	-	-	1 462 825
	Immo. Corp. En cours	2 000 305	-	-	-	1 453 898
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	17 629 207	-	-	-	19 593 299
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	200 846	-	-	-	200 846
	Prêts et autres immo. financières	433 652	-	-	-	462 760
	Total IV	634 498	-	-	-	663 606
Total général		18 291 317	-	-	-	20 292 678

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	690	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 323	-	-	29 699
Amortissements corporelles	Terrains	3 669	-	-	3 969
	Constructions	7 761 685	-	-	8 205 604
	Install. Tech., mat., outillage	1 222 455	-	-	1 232 680
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	435 382	-	-	418 421
	Mat bur., informatique, mobilier	1 157 727	-	-	1 229 024
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		10 580 918	-	-	11 089 698
Total général		10 607 930	-	-	11 119 397

4.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Agenc. Aménagements Terrains	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 25 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

4.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

À titre de placement à moyen terme, votre Association a souscrit des titres sous forme de parts sociales auprès de partenaires bancaires. Ces éléments figurent dans les montants des titres immobilisés sans que votre association dispose d'influence spécifique sur le fonctionnement des éléments investis. La notion de conservation à moyen terme justifie le classement en investissement financier. Ces éléments représentent 200 k€ sur l'exercice 2025.

4.1.5 Informations relatives aux prêts

Les prêts correspondent aux modalités de versement de la cotisation à l'effort de construction de l'Association pour les salariés. Les sommes feront l'objet d'un remboursement à horizon 20 ans selon les échéances des versements.

L'association n'a pas accordé d'autre prêts.

4.2 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 221 702				1 221 702
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	4 111 092	145 060	27 434		4 283 586
Report à nouveau					
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	247 841	23 069		36 000	234 910
Excédent ou déficit de l'exercice					
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	132 129	-132 129	194 810		194 810
Situation nette	5 712 764	36 000	222 244	36 000	5 935 008
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	780 307		128 689	71 343	837 653
Provisions réglementées	958 377		223 501		1 181 878
TOTAL	7 451 449	36 000	574 434	107 343	7 954 539

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 01/01/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

4.2.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
- Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		144 811
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		6 000
— Charges rejetées, rejet objet d'un recours		
— Charges et produits dont la prise en compte est différée	203 204	287 303
Solde	203 204	438 114

4.2.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles. Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	194 810	132 129
Reprises du résultat antérieur (en + ou -) (1)		
= Excédent ou déficit effectif global	194 810	132 129
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	6 508	296
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	188 302	131 833

4.2.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	1 311 249	128 689		1 439 938
Quotes-parts virées au résultat	530 941	71 343		602 284
Montant net en fonds propres	780 307	57 346		837 653

4.3 Fonds reportés et dédiés

4.3.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembours ement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	46 424	15 964	13 366			49 022	
<i>Taxe apprentissage investi</i>	19 803	15 964	13 366			22 401	
<i>Formation Elèves profs</i>	26 621					26 621	26 621
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	4 264 708	259 777	121 752			4 402 733	
<i>Contributions pour renouvellement des immobilisations CAMSP</i>	947 598		3 600			943 998	
<i>Aide et subvention ARS pour nouvel internat IES</i>	971 816		72 158			899 658	
<i>Aide et subvention ARS pour rénovation des locaux IES</i>	802 872	200 000				1 002 872	1 002 872
<i>CNR pour subvention de fonctionnement</i>	16 756					16 756	16 756
<i>Contribution financière pour le financement du Ségur non consommé</i>	225 261	59 777				285 038	
<i>Conseil Départemental : salle activité Résidence Robinson</i>	1 300 405		45 994			1 254 411	
Ressources liées à la générosité du public	160 244					160 244	
<i>Dons</i>	160 244					160 244	160 244
TOTAL	4 471 376	275 741	135 118			4 611 999	

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

4.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	958 377	223 501		1 181 878
Provisions pour risques	32 043	9 383	5 792	35 634
Provisions pour pensions et obligations similaires	77 201			77 201
Total	1 067 621	212 523	36 138	1 294 713

Dont provisions réglementées :

— Provision pour réserve de trésorerie	490 958 €.
— Provision pour réserves plus-values sur actifs	110 058 €.
— Provision pour réserves plus-values éléments financiers	580 862 €.

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.5.1 Etat des créances par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	458 260		458 260
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	461 160	461 160	
	Autres	141 516	141 516	
Charges constatées d'avance		35 635	35 635	
TOTAL		1 301 917	638 311	458 260

Prêts Accordés en cours d'exercice	27 434
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

4.5.2 Etat des dettes par échéances

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	2 888 631	238 734	922 950	1 726 947
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		2 794	2 794		
Fournisseurs et comptes rattachés		908 664	908 664		
Dettes fiscales et sociales		1 093 692	1 093 692		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		97 463	97 463		
Produits constatés d'avance		150 087	150 087		
TOTAL		-	2 491 434	922 950	1 726 947

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	581 400
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

4.5.3 Charges à payer

Libellé	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 794
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 616
Dettes fiscales et sociales	678 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	97 463
	1 076 144

4.5.4 Produits à recevoir

	Montant
Usagers	
Redevables – Produits à recevoir	
Autres créances	113 918
Disponibilités	379 987
TOTAL	493 905

5 Compte de résultat

5.1 Ventilations des produits d'exploitation

Nature du produit	Montant
Ressources propres (cotisations, prestations de services, ...)	25 418
Subventions	434 254
Produits de la tarification	13 141 739
Legs, donations et assurance vie	10 938
Contributions financières	2 500
Autres produits	251 350
TOTAL	13 866 199

5.2 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Association Le Parc		6 508
C.A.M.S.P. Farandole		130 102
Institut Paul Cézanne		31 800
La Maison Bleue		18 087
SSEFS Paul Cézanne		22 878
Résidence Robinson	-14 564	
Résultat de l'exercice		194 811

5.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

	ASSO LE PARC	CAM SP	IES	MAISON BLEUE	RESIDENCE ROBINSON	S.S.E.F.S.	Total
Résultat comptable 2025	6 507,75	130 102	31 800	18 087	-14 564	22 878	194 810
Variation provision Congés payés		6 763,00	408,00	11 121,00	-13 621,00	121,00	4 792,00
Résultat Comptes administratifs 2025	6 507,75	136 865	32 208	29 208	-28 185	22 999	199 602

5.4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 186 931 € au 31 décembre 2025.

	Charges	Produits
Revenus VMP et CAT		237 404
Escomptes obtenus		
Intérêts sur emprunts	50 473	
TOTAL	50 473	237 404

5.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à –223 501 € au 31 décembre 2025 et se compose comme suit :

	Charges	Produits
Dotations/reprises sur amort. et provisions	223 501	
Cession d'éléments d'actifs	-	-
Quote-part subvention réintégrée	-	-
Autres exceptionnels	-	-
TOTAL	223 501	-

6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 857	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	7 857	

6.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 189 230 € sur l'exercice 2025.

6.3 Informations relatives à l'effectif

En 2025 l'ETP moyen était de 188.72.

6.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Cautions de	Montant de la caution	Nature de l'emprunt	Capital restant dû
Mairie de Fougères : 50 % du total des emprunts contractualisés sur une période de 300 mois	1 447 350 €	3 emprunts pour le financement du nouvel internat contractualisés en 01/2017	845 756 € 57 692 € 736 298 €
Nantissement	Montant du nantissement	Nature de l'emprunt	Capital restant dû
Nantissement d'un DAT auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine	650 000 €	Travaux de restructuration et d'extension de la Résidence Robinson – contractualisé en 04/2025	1 248 885 €

6.5 Provisions pour engagements de retraite et avantage assimilés

Etablissement	Estimation droits acquis en € au 31/12/2025 au titre des indemnités de départ à la retraite	Montant provisionné en € dans les comptes au bilan 31/12/2025	Montant externalisé en € auprès d'organismes au bilan au 31/12/2025	% des droits provisionnés ou externalisés / droits acquis au 31/12/2025	Engagement hors bilan non externalisés et non provisionnés au 31/12/2025
IES Paul Cézanne	423 721	Néant	129 246	30.50 %	294 475
Maison bleue	75 350	77 201	Néant	102.46 %	-1 851
Résidence Robinson	73 593	Néant	89 764	121.97 %	-16 171
CAMSP Farandole	47 672	Néant	60 275	126.44 %	-12 603
SSEFS Paul Cézanne	73 996	Néant	20 218	27.32%	53 778
Siège	190 222	Néant			190 222
TOTAL	884 554	77 201	299 503	42.59 %	509 850

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite :

- Taux d'actualisation : 3.66 % ;
- Taux de charges sociales : 50 % pour les non-cadres et 60 % pour les cadres ;
- Âge de départ à la retraite : 64 ans.

6.6 Bénévolat

Le temps passé par les bénévoles au sein de l'Association s'élève à 396 heures.

Sur une base de 32 € de l'heure, le montant serait de 12 672 €.